Janvier 2024
N°2

L'ACTU DU PROJET RSO

L'ECO-CONDITIONNALITÉ QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'éco-conditionnalité des subventions c'est le fait qu'une entreprise ou une instance publique (Municipalité, Communauté de commune, Conseil Départemental ou Régional) conditionne le versement de ses aides/subventions aux associations qui s'adaptent aux enjeux sociaux, environnementaux, sociétaux, actuels. Ce procédé n'est, pour le moment, pas monnaie courante mais nous devons anticiper et ajuster nos pratiques à ces nouvelles demandes.

LES 7 PILIERS DE LA RSO

Ces 7 pilliers représentent les 7 thématiques sur lesquelles nous devons travailler. Il existe des normes sur lesquelles nous pouvons nous appuyer pour que nos pratiques soient plus reponsables.

1 LA GOURVENRNACE
L'éthique, la transparence, les processus de prise de décision …

2 LES DROITS DE L'HOMME
Droits du travail, discrimination, prévention …

3 LES RELATIONS ET CONDITIONS DE TRAVAIL
Qualité de Vie au Travail, dialogue social, employabilité …

4 L'ENVIRONNEMENT
Protection de l'environnement, utilisation des ressources …

5 LA LOYAUTE DES PRATIQUES
Lutte anti-corruption, concurrence loyale …

6 LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS
Politique RGPD, achats responsables, protection de la santé, sensibilisation …

7 LES COMMUNAUTES ET LE DEVELOPPEMENT LOCAL
Créations d'emploi, partenariats locaux, dynamisme local …

LE PLANNING DU PROJET ET NOS AVANCÉES

ANALYSE DE L'EXISTANT — décembre 2024

CRÉATION DU PLAN D'ACTION — 13 février 2024

MISE EN PLACE DU PLAN D'ACTION — mi-mars 2024

Vendée BASKETBALL

Suivez l'avancée du projet de stratégie RSO du Comité tous les mois à travers cette gazette. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez davantage d'informations ou si vous avez des questions.